



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratu		
Cadre réservé à l'autori	ité chargée de l'examen au cas par cas	
Date de réception : 1 8/12/2002	3	
Dossier complet le : 1 8 1 2 2 0 2 3		
N° d'enregistrement : 2023-7507		
Intitulé du projet		
intitote de projet		
Création d'un forage de substitution d'eau destinée	à la consommation humaine dans le périmètre de protec	tion
immédiate du captage d'eau potable existant sur la		
minodiato da baptago a baa potablo billotarit bar la	Continuate de Methaleet (12)	
Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionai	re
Identification du (ou des) maître((s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionai	re(
	(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionai	re
Personne physique		re
Identification du (ou des) maître(Personne physique	(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionai Prénom(s)	re
Personne physique		re
Personne physique Nom		re
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)	re
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale	re
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SIAEPA de Sainte-Jamme et Montbizot	Prénom(s) Raison sociale Collectivité	re
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SIAEPA de Sainte-Jamme et Montbizot	Prénom(s) Raison sociale	re
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SIAEPA de Sainte-Jamme et Montbizot	Prénom(s) Raison sociale Collectivité	re
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SIAEPA de Sainte-Jamme et Montbizot N° SIRET 2 5 7 2 0 0 0 4 8 0 0 0	Prénom(s) Raison sociale Collectivité Type de société (SA, SCI)	re
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SIAEPA de Sainte-Jamme et Montbizot N° SIRET 2 5 7 2 0 0 0 4 8 0 0 0 Représentant de la personne morale : Madame	Prénom(s) Raison sociale Collectivité Type de société (SA, SCI) Monsieur	re
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SIAEPA de Sainte-Jamme et Montbizot N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Collectivité Type de société (SA, SCI)	re

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article						
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant						
	du projet						

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27 a	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres

	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	□ Oui ☑ Non
	Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III l'article R.122-2-1 ?
	□ Oui ☑ Non
4	Caractéristiques générales du projet
	Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	Le projet consiste à créer un forage d'eau destinée à la consommation humaine pour se substituer au forage d'eau existant vétuste et qui a subi une avarie majeure (colonne captante détruite et perte de productivité). Ce projet se situe au sein du périmètre de protection immédiate du forage actuel référencé à la Banque des données du Sous-Sol du BRGM sous le n°03223X0005. Ce forage actuel bénéficie donc de la Déclaration d'utilité Publique en date du 11/05/2009 instaurant les périmètres de protection. Ce projet n'implique aucun travaux de démolition.
4.2	Objectifs du projet
	Ce projet vise à se substituer au forage actuel qui ne peut plus produire autant d'eau qu'à l'origine et qui est soumis à un risque de dégradation de la qualité des eaux par des arrivées de sables en profondeur. Ce captage d'eau potable est la seule ressource en eau de la collectivité. Il constitue donc un ouvrage stratégique. Il doit être substitué car les collectivités limitrophes ne disposent pas d'un secours en eau potable suffisant si les conditions climatiques deviennent sévères en période estivale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Ce projet de création de forage consiste à le réaliser en plusieurs phases :

- la chambre de pompage : forée en diamètre DN445mm puis mise en place d'un tube en inox de diamètre DN323mm cimenté à l'extrados sous pression par la base, de 0m à 100m ;
- la colonne captante : forée en diamètre DN311mm de 100m à 142m, et laissée en trou nu car la formation géologique du Dogger ne présente pas de risque d'éboulement ;
- pompages de nettoyage et de développement pour éclaircir les eaux souterraines et accroître la productivité si besoin ;
- création d'une tête de captage réglementaire pour garantir la protection contre les eaux de surface et contre les actes de malveillance.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce projet d'exploitation de ce futur forage de substitution bénéficiera des installations existantes du forage défaillant actuel (réseau électrique, réseau de refoulement des eaux prélevées, réseau de téléphone).

Ces eaux souterraines sont destinées à la consommation humaine de la collectivité.

La pompe sera installée vers 75m de profondeur (l'interprétation des tests hydrauliques permettront de positionner efficacement la pompe immergée dans la chambre de pompage).

Ce projet en milieu rural déjà aménagé pour les besoins en eau de la collectivité n'entraînera pas de bruit supplémentaire lors des marches-arrêts de la pompe qui se situera nettement en profondeur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nomenclature Code de l'Environnement :

- pour le forage : rubrique 1.1.1.0 soumis à déclaration
- pour le prélèvement : aucune procédure car le prélèvement vient en substitution (même forage, même nappe d'eau du Dogger et même prélèvement) du forage existant qui va être abandonné pour sa grande vétusté et ses avaries donc non soumis à la rubrique 1.1.2.0. (droit d'antériorité vu avec la DDT de la Sarthe)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface	3 m2
Profondeur	142 m
Débit de pompage nominal	30 m3/heure
Volume d'eau journalier	600 m3/jour

	600 m3/jour
ocalisation du projet	
dresse et commune d'implantation	
luméro : Voie :	
ieu-dit : Les Papinières	
ocalité : MONTBIZOT	
code postal : 7 2 3 8 0 BP : Cedex : _	
oordonées géographiques ^[1]	
ong.: 0 0 ° 1 0 ' 3 4 " 1 Lat.: 4 8 ° 0 9	. 4 6 " 5
our les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environner	
oint de départ : Long. : ° ° ' " Lat.	
coint de depart : Long. : Lat.	
oint de départ : Long. : ° Lat. coint de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. communes traversées :	
oint de d'arrivée : Long. : ° ' ' " La	
oint de d'arrivée : Long. : ° ' ' " La	
oint de d'arrivée : Long. : ° ' ' " La	at. : ° , " "
oint de d'arrivée : Long. : ° ° ' " La	at. : ° , " "
oint de d'arrivée : Long. : ° ° ' " La communes traversées : crécisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonage	at. : ° , " "
coint de d'arrivée : Long. : ° ' " La communes traversées : crécisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonage PLU de Montbizot Zone Agricole (A) j Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	es auxquels le projet est soumis :
coint de d'arrivée : Long. : ° ' " La communes traversées : crécisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonage PLU de Montbizot Zone Agricole (A)	at. : ° ' " " " es auxquels le projet est soumis :
coint de d'arrivée : Long. : ° ' " La communes traversées : crécisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonage PLU de Montbizot Zone Agricole (A) Di Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6. C'agit-il d'une modification/extension d'une insta	es auxquels le projet est soumis :

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

	l a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser l /après ».
			e de la zone d'implantation envisagée or remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des
			a l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
e Internet du ministère de l'env			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique,		v	
faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	U	6	
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par			
un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une		V	
commune littorale ?		性原	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une			
réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de		V	
conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<u> </u>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		N	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		P	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	0	V	
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		v	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	En revanche, ce projet s'inscrit dans la substitution à l'identique d'un forage d'eau potable au sein de son périmètre de protection immédiate bénéficiant de la Déclaration d'Utilité Publique en date du 11/05/2009 (l'ARS de la Sarthe est informée et a avalisé ce projet)
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		P	
D'un site classé ?		¥	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	Ŋ		Le forage prélèvera dans la nappe des calcaires d'âge du Dogger Le débit sera d'au plus 30 m3/h et 600 m3/j La masse d'eau sollicitée est FRGG120 du Lias et Dogger mayennais et sarthois captif
nrces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	V		Le rabattement de la nappe d'eau sollicitée par les prélèvements d'eau du forage est estimé à environ 240 m, à partir des variables obtenues au droit du forage à substituer : transmissivité de 0,0003 m2/s, un coefficient d'emmagasinement de 0,1% et un débit fictif moyen de 25 m3/h sur une journée. Le niveau d'eau sera enregistré en pompage sur le forage actuel.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	V		Les débris de creusement du forage seront de l'ordre de 30 m3. Ils seront retirés du site par le camion affecté à cette tâche par l'entreprise de forage
	Est-il déficitaire en matériaux ?		v	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		v	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Aucun impact compte tenu de la distance aux sites (voir les annexes)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Le forage se situe déjà sur la zone de maintenance du forage d'eau potable existante au sein du périmètre de protection immédiate
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	Aucun impact en raison de l'éloignement des sites et du très faible rayon d'action théorique en pompage
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

lne	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	P		Le trafic correspond aux déplacements des engins de chantier pendant les 5 semaines de travaux du nouveau forage d'eau. Ces engins concernent une foreuse et un camion de transport. Cet ouvrage se situe à au moins 150 m de la ferme habitée la plus proche.
	Est-il source de bruit ?	V	0	Les nuisances sonores seront temporaires lors des travaux de forage et liées aux horaires de travail diurne. Les engins de chantier bénéficient des normes d'insonorisation en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?	V		Les vibrations sont celles générées par les engins de travaux limitées pendant les 5 semaines de travaux. En période d'exploitation, aucune vibration ne sera perceptible.
	Est-il concerné par des vibrations ?		v	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	· ·	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		Š	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	¥		En phase travaux, le projet projet produira des eaux claires rejetées dans la lagune de la station de traitement du forage actuel.
	Si oui, dans quel milieu ?	N		Les eaux du forage pendant le nettoyage seront rejetées dans la lagune du forage actuel située au sein du périmètre de protection immédiate.

	dences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des effluents ?		V	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Les seules déchets concernent les terrains creusés remontés à la surface du sol par la foreuse (des marnes, des sables et des calcaires). Ils seront évacués par l'entreprise de forage. Aucun déchet dangereux ne sera produit.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Pat de v	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
En phase travaux : - les risques de pollution accidentelle liés aux manutentions des engins de chantier : une bâche étanche sera apposée sur le sol sous la foreuse pour éviter les risques de pertes d'huile ou d'hydrocarbures. Les réservoirs diesel seront équipés de caisson étanche évitant tout déversement sur le sol en cas de pollution accidentelle : les services compétents seront de suite informés sans délai (Préfecture, DDT72, ARS72, Maire, Président du SIAEPA), et l'entreprise de forage sera tenue de disposer d'un kit antipollution sur site. En phase d'exploitation :
Aucun stockage d'hydrocarbure ou d'huile ne sera présent sur le périmètre de protection immédiate donc à proximité du forage de substitution.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Le projet se situe très loin des sites d'espaces protégés et ne peut leur nuire

Respect des normes de travaux comme celle relative à la réalisation, le suivi et l'abandon des ouvrages de captage d'eau

- Les travaux seront réalisés sur un espace restreint et sur un temps court, bénéficiant, avec un maître d'œuvre et un maître d'ouvrage qui surveilleront les actions de l'entreprise de forage
- Incidence sur la ressource relativement faible à l'échelle du bassin d'alimentation
- Absence sur les eaux superficielles car nappe captive située en profondeur sans liaison avec l'Huisne
- Aucun ouvrage localisé dans le rayon d'action théorique des pompages (de nettoyage, de tests ou d'exploitation)

Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet				
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V		
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.			
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	2		
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V		
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V		
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V		
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V		

8.2	Autres annexes	volontairement	transmises r	oar le	maître d	ouvrage o	ou petitionaire
	rio ci co di lilicateo	TOTOTICALIC CITICITE	Ci di isiliises	Jul IC	III all CI C	OUVIUSC C	o pedicionane

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet			
1			
2			
3			
4			
5			

9	Enga	gement	et signature
---	------	--------	--------------

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinente	es
des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus \square

Nom VERITE	
Prénom ERIC	
Qualité du signataire	Président du SIAEPA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SAINTE-JAMME-sur-SARTHE MONTBIZ,OT

À SAINT-JAMME-SUR-SARTHE

Fait le 1 1/1 2/2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)